

Développement social

Rapport annuel
2014–2015

Développement social
Rapport annuel 2014–2015

Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-0950-0 (édition imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-0952-4 (PDF : version française)

ISSN 1921-7056 (édition imprimée bilingue)
ISSN 2368-5719 (PDF : version française)

10479 | 2015.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Ministère du Développement social, province du Nouveau-Brunswick, pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Cathy Rogers
Ministre

Du sous-ministre au ministre

L'honorable Cathy Rogers
Ministre du Développement social

Madame,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du Ministère du Développement social pour l'exercice financier 2014-2015.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



L. Craig Dalton
Sous-ministre

Table des matières

| | |
|---|----|
| Message de la ministre | 1 |
| Message du sous-ministre | 2 |
| Priorités stratégiques | 3 |
| Faits saillants | 4 |
| Mesures du rendement. | 6 |
| Survol des opérations du Ministère | 16 |
| Information financière | 21 |
| Résumé des activités de recrutement. | 22 |
| Résumé des projets de loi et des activités législatives | 22 |
| Résumé des activités liées aux langues officielles | 23 |
| Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général | 24 |
| Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i> | 24 |

Message de la ministre

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel 2014-2015 du ministère du Développement social.

Le ministère du Développement social poursuit ses efforts afin d'améliorer la vie des Néo-Brunswickois, et ce, tout en relevant les défis économiques et financiers de notre province.

Je suis fière des réalisations du Ministère. Ces réussites n'auraient pas été possibles sans le dur labeur et le dévouement des employés toujours désireux d'aider les autres.

Grâce à ces professionnels dévoués et talentueux, notre gouvernement est bien préparé pour faire la promotion d'un environnement qui contribuera à la création d'emplois pour les gens vivant au Nouveau-Brunswick, à l'amélioration de la situation financière du Nouveau-Brunswick et au mieux-être des familles en leur prodiguant le soutien nécessaire.

Nous avons de nombreuses réussites à souligner pour 2014-2015, dont des initiatives clés à l'appui de la stratégie D'abord chez soi destinées aux aînés, lesquelles amélioreront le vieillissement en santé et les soins au Nouveau-Brunswick et aideront les aînés à demeurer à leur domicile plus longtemps.

De plus, nous avons lancé avec succès le programme Services d'engagement jeunesse (SEJ), dans le cadre du système de bien-être à l'enfance, afin d'aider les jeunes qui ne peuvent vivre au domicile parental. Ce programme saura mieux répondre aux besoins développementaux des jeunes de 16 à 18 ans.

De plus, le Ministère a continué de bâtir, de remplacer, d'agrandir, de rénover et de réparer les foyers de soins.

Parmi les nombreuses initiatives entreprises par le Ministère au cours de la dernière année, celles qui sont susmentionnées ne constituent que quelques-uns des jalons importants qui ont été réalisés. Nos réussites jouent un rôle important en appuyant la priorité de notre gouvernement, soit d'améliorer la situation financière, tout en rehaussant nos possibilités d'offrir nos programmes et services d'une manière plus intelligente et plus efficace.

Je suis honorée par le travail remarquable qui a été réalisé en 2014-2015 et je suis ravie à l'idée de miser sur ce succès pendant la prochaine année.



L'honorable Cathy Rogers
Ministre

Message du sous-ministre

L'exercice financier 2014-2015 a été difficile, mais il a été un succès pour le ministère du Développement social. Tous les membres du Ministère peuvent être très fiers des efforts individuels et collectifs déployés pour fournir des programmes et des services de qualité en appui aux populations les plus vulnérables de la province.

Je suis particulièrement fier des efforts du Ministère qui ont permis de concilier efficacement la prestation de services de qualité à la prudence financière, tout en maintenant le cap sur notre mission, qui est la quête d'une plus grande autonomie, d'une meilleure qualité de vie et d'une protection accrue pour les personnes dans le besoin. En effet, nos professionnels dévoués, innovateurs et bienveillants ont accompli énormément de choses en mettant l'accent sur les domaines stratégiques prioritaires, soit plus d'emplois, la responsabilité fiscale, un gouvernement intelligent et le meilleur endroit pour élever une famille. Ils ont permis d'effectuer des progrès considérables. Voici quelques-unes de nos nombreuses réalisations :

- Nous avons annoncé un investissement de 7,2 millions de dollars pour la première année de la stratégie triennale D'abord chez soi, qui améliorera le vieillissement en santé et les soins au Nouveau-Brunswick et aidera les aînés à rester plus longtemps chez eux en toute sécurité. Nous avons réalisé des progrès remarquables pendant la première année de cette stratégie sur le chapitre de la création d'un service de réadaptation et de réhabilitation rapides et de la modernisation des foyers de soins.
- Le Ministère a réussi à négocier une prolongation de l'Entente concernant l'investissement dans le logement abordable, qui se traduira par un investissement provincial et fédéral conjoint de 78 millions de dollars échelonné sur cinq ans.
- Faisant appel à un système de gestion officiel et à la méthodologie d'amélioration des processus Lean Six Sigma, le Ministère a réalisé des économies de 1 573 673 \$. Pour atteindre cet objectif, le Ministère a réalisé de nombreux projets de « chasse au gaspillage » et Lean Six Sigma.

En 2015-2016, nous continuerons de mettre l'accent sur nos priorités stratégiques tout en misant sur l'innovation et l'excellence. Même si nous devons assurément relever des défis, je suis convaincu que nous serons à la hauteur, tandis que nous continuons à travailler ensemble pour veiller à ce que le Nouveau-Brunswick soit le meilleur endroit pour élever une famille.



L. Craig Dalton
Sous-ministre

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officielle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Grâce à ce processus, les services publics disposent d'une méthode ayant fait ses preuves pour mettre en œuvre la stratégie et favoriser les améliorations de façon soutenue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, fait fond sur la vision stratégique énoncée dans le document *Le Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision découle des quatre thèmes stratégiques suivants :

1. **Plus d'emplois** — Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Pour ce faire, le gouvernement doit fournir un soutien continu aux entreprises, mettre à contribution les nouvelles technologies et l'innovation en appuyant la recherche et le développement et former des travailleurs compétents en améliorant les taux de littératie et l'éducation.
2. **Responsabilité fiscale** — Mettre de l'ordre dans les finances du Nouveau-Brunswick grâce à une démarche équilibrée qui passe par la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes.
3. **Le meilleur endroit pour élever une famille** — Concevoir des programmes sociaux afin de rendre la vie plus abordable et faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille.
4. **Un gouvernement intelligent** — Faire en sorte que les contribuables en aient davantage pour leur argent et transformer la culture du gouvernement en favorisant l'élimination du gaspillage et des chevauchements, l'adoption des innovations technologiques les plus modernes afin d'améliorer les services et réaliser des économies ainsi que l'amélioration des mesures en matière de reddition de comptes.

Faits saillants

Au cours de l'année financière 2014-2015, le ministère du Développement social a misé sur ces priorités stratégiques grâce aux initiatives suivantes :

Dans le cadre de l'Initiative de réduction de l'écart salarial, les employés du Ministère et les fournisseurs de soins directs œuvrant dans les foyers communautaires ont travaillé en collaboration avec le Bureau du Conseil exécutif afin de soumettre des recommandations au gouvernement concernant l'équité salariale pour les travailleurs des foyers communautaires. Le personnel des foyers communautaires a reçu un total de 1 874 037 \$ en équité salariale. Au 1^{er} octobre 2014, grâce à l'inclusion du financement pour l'équité salariale et à une augmentation salariale supplémentaire de 25 cents de l'heure, les employés de soutien à domicile reçoivent un salaire horaire minimum de 12,58 \$.



En avril 2014, le Ministère a signé une prorogation de l'Entente concernant l'investissement dans le logement abordable, laquelle se traduira par un investissement provincial et fédéral conjoint de 78 millions de dollars étalé sur cinq ans. Ces fonds serviront à augmenter le nombre de logements abordables grâce à de nouveaux projets de construction; à améliorer l'accessibilité au logement grâce à des subventions locatives, et à améliorer et conserver les habitations existantes occupées par des propriétaires à faible revenu et par des ménages locataires. Ces fonds favoriseront également la sécurité et l'autonomie des aînés et des personnes ayant un handicap.



On a annoncé un investissement de 7,2 millions de dollars pour la première année de la stratégie triennale D'abord chez soi qui améliorera le vieillissement en santé et les soins au Nouveau-Brunswick et aidera les aînés à rester plus longtemps à leur domicile en toute sécurité. La stratégie D'abord chez soi est une initiative conjointe des ministères du Développement social et de la Santé, ainsi que des régies régionales de la santé.



À l'appui du Plan de rénovation et de remplacement des foyers de soins 2011-2016, on a vu l'ouverture d'un nouveau foyer de soins, le début des rénovations dans trois foyers de soins, la construction de huit foyers de soins et le lancement de la phase de conception d'un nouveau foyer de soins. Une demande de propositions a été lancée pour l'ajout de nouveaux lits supplémentaires dans la grande région de Moncton.



Le Ministère a mené des efforts communs afin d'améliorer le perfectionnement des compétences favorisant l'employabilité pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Ainsi, 2 731 clients ont été aiguillés vers le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail en vue d'obtenir des services d'emploi et de formation, une augmentation de 72 % (1 144 clients de plus) par rapport au nombre initial de recommandations au début du projet en 2012-2013.



Le programme Services d'engagement jeunesse a été mis sur pied en octobre 2014 pour les jeunes de 16 à 18 ans qui ne peuvent vivre à leur domicile parental. Ce modèle de prestation de services fait partie du système de bien-être à l'enfance et fournit des interventions en matière de travail social, ainsi que du soutien financier et d'autres services afin de promouvoir la transition des jeunes vers l'autonomie de l'âge adulte. Avant que ce programme ne soit mis en place, ces jeunes devaient se tourner vers l'aide sociale pour recevoir de tels services. Ce programme a pour principal objectif d'engager les jeunes activement dans un plan d'intervention lié à l'éducation, à l'emploi et à la stabilité.



En mars 2015, on a vu une diminution de 536 cas nécessitant une aide sociale par rapport à l'année précédente.



Le Ministère a réalisé des économies de l'ordre de 1 573 673 \$ grâce aux projets d'amélioration continue. Pour atteindre cette cible, le Ministère a réalisé diverses initiatives, y compris des projets de « chasse au gaspillage » et Lean Six Sigma.



Le Ministère a participé au processus de révision stratégique des programmes, notamment à l'analyse de ses principaux programmes et à la détermination des initiatives visant à améliorer l'efficacité et l'efficacite des programmes et des services.



Le Ministère a vu une diminution considerable de l'utilisation des congés de maladie des employés. Avec le concours de tous les employés, surveillants et gestionnaires, le Ministère a pu atteindre et maintenir la réduction ciblée pour l'année financière. Ce nombre représente une diminution de 17 % par rapport à l'année précédente.

Mesures du rendement

| | |
|---|--|
| Plus d'emplois | Mesures |
| Soutenir et perfectionner la main-d'œuvre | Pourcentage de cas d'aide sociale ayant droit à une exemption salariale |
| Soutenir et perfectionner la main-d'œuvre | Nombre de clients de l'aide sociale aiguillés vers le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail |
| Soutenir et perfectionner la main-d'œuvre | Nombre de personnes quittant l'aide sociale (économies nettes) |
| Responsabilité financière | Mesures |
| Réduire les dépenses | Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées |
| Meilleur endroit où élever une famille | Mesures |
| Accès plus juste aux services gouvernementaux | Pourcentage d'appels abandonnés à la préinscription |
| Accès plus juste aux services gouvernementaux | Catégorie de service à la préinscription (%) |
| Aider les familles | Pourcentage de personnes âgées sur le nombre de cas qui reçoivent des services de soutien à domicile communautaires |
| Gouvernement intelligent | Mesures |
| Améliorer la participation, l'engagement et le rendement du personnel | Nombre total de jours de congé de maladie payés utilisés |
| Améliorer la participation, l'engagement et le rendement du personnel | Pourcentage d'évaluations du rendement de l'employé qui ont été effectuées |

Plus d'emplois

Objectif de la mesure

Soutenir et perfectionner la main-d'œuvre.

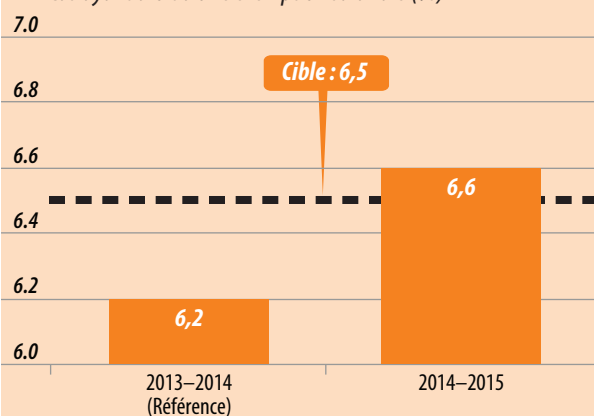
Mesure

Pourcentage de cas d'aide sociale ayant droit à une exemption salariale.

Description de la mesure

Cette mesure permet de calculer le pourcentage de cas ayant droit à une exemption salariale parmi un nombre de cas visés qui sont soit employables, soit reçoivent de la formation ou un perfectionnement de leurs compétences, et ce, en vue d'améliorer leur employabilité.

Cas ayant droit à une exemption salariale (%)



Rendement général

Une attention continue à ces services préalables à l'emploi a fait en sorte que cette mesure a dépassé son objectif financier annuel.

Raison d'être de cette mesure?

Les clients qui reçoivent des prestations d'aide sociale veulent travailler et être autosuffisants. Le Ministère a des programmes en place pour les aider dans leur transition vers le marché du travail. Cette mesure est évocatrice de la réussite du Ministère sur le chapitre de l'augmentation du nombre de cas ayant droit à une exemption salariale.

Le pourcentage de cas ayant droit à une exemption salariale est calculé comme une mesure de l'efficacité des clients à obtenir un emploi qui leur permet de gagner un revenu en plus de leurs prestations d'aide sociale pour effectuer une transition vers le marché du travail. Une augmentation du pourcentage de cas accédant à l'exemption salariale montre que les clients obtiennent un emploi et se préparent à intégrer le marché du travail et à quitter l'aide sociale.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

En octobre 2014, on a apporté des modifications à l'aide sociale afin d'aider les personnes ayant une invalidité à conserver les revenus tirés d'un emploi à temps partiel ou à temps plein, ou d'un travail autonome, au moment du calcul du revenu aux fins de l'aide sociale. La portion fixe du montant de l'exemption salariale pour les personnes dont l'invalidité est reconnue est passée de 250 \$ à 500 \$ par mois, et celles-ci continuent de garder 30 % de chaque dollar gagné au-delà de 500 \$.

De plus, l'attention portée aux services de préemployabilité, les aiguillages vers le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et la planification de cas ont aidé un plus grand nombre de clients que jamais à se joindre à la population active.

Plus d'emplois

Objectif de la mesure

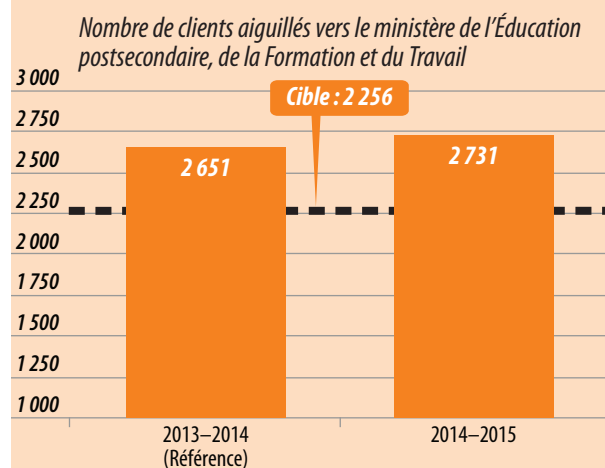
Soutenir et perfectionner la main-d'œuvre.

Mesure

Nombre de clients de l'aide sociale aiguillés vers le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

Description de la mesure

Cette mesure fournit le nombre total de clients de l'aide sociale aiguillés vers le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour des programmes de formation ou d'emploi tout au long de l'année financière.



Rendement général

Cette mesure a dépassé la cible pour l'année financière.

Raison d'être de cette mesure?

Nos clients sont mieux préparés à entrer sur le marché du travail grâce à la planification de cas et au fait que nous offrons le bon service au bon moment. Le fait de mesurer le nombre de cas aiguillés vers le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail fournit une indication du nombre de clients qui suivent actuellement une formation pour entrer sur le marché du travail ou qui accroissent leurs compétences pour favoriser leur sortie du programme d'aide sociale.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les ministères du Développement social et de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du travail continuent de travailler ensemble pour offrir des programmes de formation et d'emploi aux clients qui en ont besoin.

Au cours de l'année financière 2014-2015, 2 731 clients au total ont été aiguillés. Ceci représente 475 clients de plus que la cible fixée pour l'exercice financier.

Plus d'emplois

Objectif de la mesure

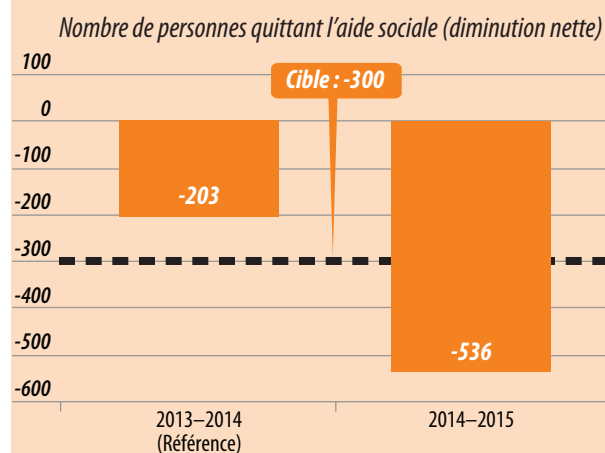
Soutenir et perfectionner la main-d'œuvre.

Mesure

Nombre de personnes quittant l'aide sociale (diminution nette).

Description de la mesure

Cela représente la différence nette entre le nombre de cas ayant recours à l'aide sociale par rapport au mois de mars de l'année financière précédente.



Rendement général

Cette mesure a dépassé la cible pour l'année financière.

Raison d'être de cette mesure?

La diminution nette du nombre de cas ayant recours à l'aide sociale représente le travail du Ministère, qui a fermé avec succès des dossiers d'aide sociale. Au moyen de la planification de cas et de services ciblés, le Ministère travaille avec les clients qui peuvent entrer sur le marché du travail afin de les amener à l'autosuffisance.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Un certain nombre de facteurs ont contribué à faire diminuer le nombre de cas, dont la planification de cas continue, l'aiguillage des clients vers les programmes de formation et d'éducation et la réforme du système de l'aide sociale. Dans le cadre de la réforme du système de l'aide sociale, parmi d'autres changements, la création du programme Services d'engagement jeunesse a permis aux jeunes de 16 à 18 ans d'effectuer une transition de l'aide sociale vers un nouveau modèle de prestation de services axé sur le renforcement de l'autosuffisance et de l'autonomie, tout en offrant des services et des avantages disponibles dans le cadre d'autres programmes de bien-être de l'enfance. Dans le cadre de ce programme, la gestion de cas sera élargie afin d'inclure les liens à la famille et à la collectivité, ainsi que pour fournir du soutien et des services visant à limiter les facteurs qui font obstacle à la transition à la vie adulte.

Responsabilité fiscale

Objectif de la mesure

Réduire les dépenses.

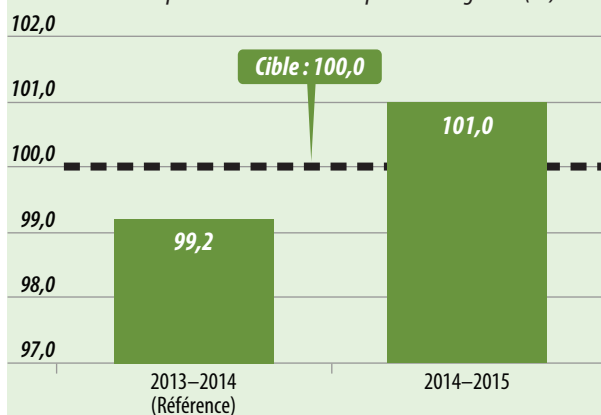
Mesure

Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées.

Description de la mesure

Ce ratio permet d'évaluer si le Ministère a dépassé ou sous-utilisé son budget. Il se chiffrera à plus de 100 % s'il y a dépassement budgétaire et à moins de 100 % dans le cas contraire.

Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées (%)



Rendement général

Cette mesure a dépassé la cible pour l'année financière.

Raison d'être de cette mesure?

Cet indicateur mesure la capacité du Ministère à gérer l'ensemble de ses dépenses par rapport au budget. Le GNB doit veiller à ce que les dépenses soient gérées conformément au budget et doit être prêt à prendre des mesures correctives si l'on prévoit un dépassement budgétaire au cours de l'année.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

On a réalisé des économies de l'ordre de 1 573 673 \$ grâce aux projets d'amélioration continue. Pour atteindre cette cible, le Ministère a réalisé diverses initiatives, y compris des projets de « chasse au gaspillage » et Lean Six Sigma.

Meilleur endroit pour élever une famille

Objectif de la mesure

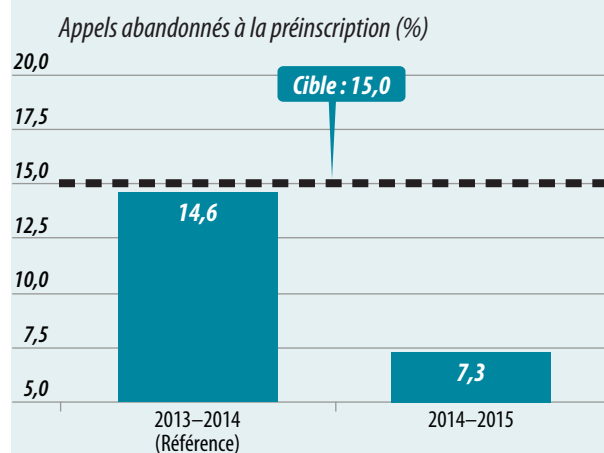
Accès plus juste aux services gouvernementaux.

Mesure

Pourcentage d'appels abandonnés à la préinscription.

Description de la mesure

Le nombre d'appels abandonnés divisé par le nombre total d'appels entrants (dont on a soustrait les appels abandonnés avant la réponse automatisée).



Rendement général

Cette mesure a dépassé la cible pour l'année financière.

Raison d'être de cette mesure?

Le pourcentage d'appels abandonnés représente le pourcentage d'appels entrants qui sont abandonnés avant de joindre un membre du personnel. Bien qu'il existe de multiples raisons d'abandonner un appel, un nombre plus faible d'appels abandonnés montre que le personnel traite les appels des clients potentiels ou des gens qui souhaitent obtenir de l'information sur les services offerts par le Ministère.

Le pourcentage d'appels abandonnés varie d'une région à l'autre et d'un mois à l'autre également. Une partie du projet sur les gains d'efficacité à la préinscription visait à améliorer l'uniformité du service, ce qui se voit dans les résultats provinciaux.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le projet de gains d'efficacité a été mis en œuvre. Les objectifs de ce projet consistaient à améliorer les services de préinscription de manière générale, à normaliser les processus et à diminuer les délais d'attente pour les requérants. Parmi les avantages que ce projet a conférés, citons une prestation de services normalisés et plus efficaces, une baisse des appels abandonnés et de meilleurs services aux clients.

Meilleur endroit pour élever une famille

Objectif de la mesure

Accès plus juste aux services gouvernementaux.

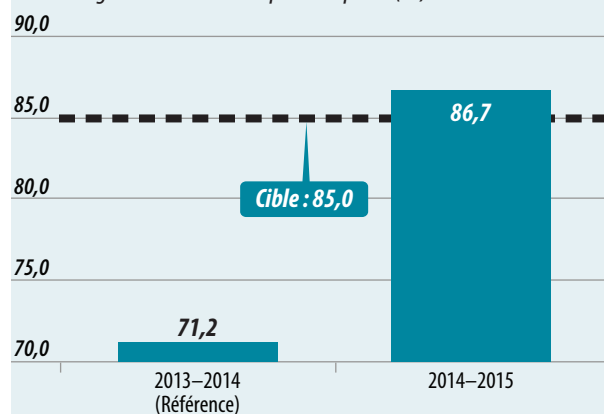
Mesure

Catégorie de service à la préinscription (%)

Description de la mesure

Le pourcentage d'appels auxquels on a répondu en moins de quatre minutes (ne comprend pas les appels auxquels on a mis fin avant la réponse automatisée).

Catégorie de service à la préinscription (%)



Rendement général

Cette mesure a dépassé la cible pour l'année financière.

Raison d'être de cette mesure?

La catégorie de service représente la capacité du Ministère à répondre aux appels de préinscription en temps opportun et à garantir un accès constant et équitable aux services gouvernementaux.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le projet de gains d'efficacité à la sélection a été mis en œuvre. Parmi les avantages que ce projet a conférés, citons une prestation de services normalisés et plus efficaces, une baisse des appels abandonnés et de meilleurs services aux clients.

Meilleur endroit pour élever une famille

Objectif de la mesure

Aider les familles.

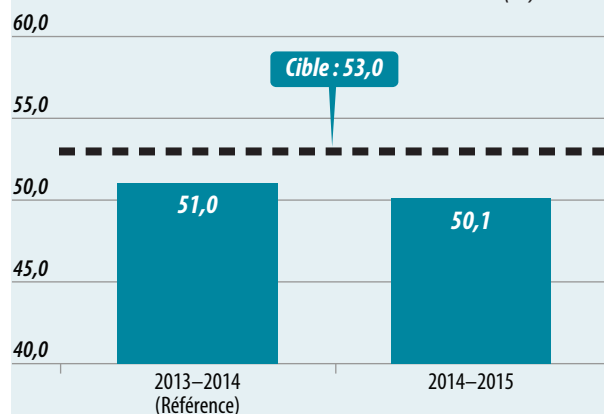
Mesure

Pourcentage de personnes âgées sur le nombre de cas qui reçoivent des services de soutien à domicile communautaires.

Description de la mesure

Pourcentage de personnes âgées se prévalant du programme de soins de longue durée et recevant des services de soutien à domicile communautaires sur le nombre total de cas visés par le programme de soins de longue durée.

Personnes âgées sur le nombre de cas qui reçoivent des services de soutien à domicile communautaires (%)



Rendement général

Le pourcentage de personnes âgées sur le nombre de cas recevant des services de soutien à domicile communautaires a diminué pendant l'année financière et était en deçà de la cible.

Raison d'être de cette mesure?

Les personnes âgées préfèrent recevoir des soins de longue durée à leur domicile dans la mesure du possible.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Bien que la cible pour 2014-2015 n'ait pas été atteinte, le Ministère a tout de même fourni un soutien à 289 personnes âgées de plus grâce aux services de soutien à domicile communautaires et aux établissements résidentiels pour adultes comparativement à l'année financière précédente. La mise en œuvre d'une gamme d'approches, de stratégies et d'initiatives novatrices dans le cadre de la stratégie D'abord chez soi positionnera le Ministère afin qu'il prodigue du soutien à domicile à la population grandissante de personnes âgées nécessitant des services de soins de longue durée.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

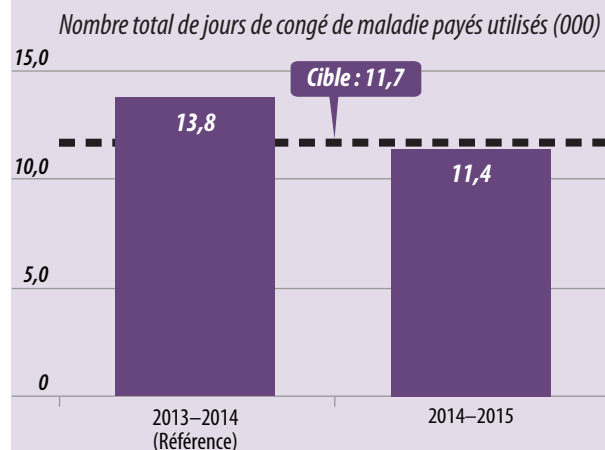
Améliorer la participation, l'engagement et le rendement du personnel.

Mesure

Nombre total de jours de congé de maladie payés utilisés.

Description de la mesure

Nombre de jours de maladie (payés et anticipés) utilisés par les employés.



Rendement général

Cette mesure a dépassé la cible pour l'année financière.

Raison d'être de cette mesure?

Un objectif de diminution de 20 % sur trois ans a été établi pour l'utilisation des congés de maladie au 31 mars 2015 (trois ans pour atteindre cette cible) pour les employés des Parties 1, 2 et 3 de la fonction publique. La réduction de l'absentéisme et, plus particulièrement, du recours aux congés de maladie dans certains groupes d'employés permettra de réaliser des économies importantes et contribuera à réduire les coûts associés à la baisse de productivité ainsi que les coûts de remplacement du personnel.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le programme de soutien en matière d'assiduité a été mis en œuvre pour l'ensemble du personnel ministériel. Il s'agit d'une approche globale et uniforme grâce à laquelle les surveillants immédiats favorisent un milieu de travail sain et répondent aux préoccupations en matière d'assiduité. Certaines absences ne peuvent être évitées. L'objectif de la gestion de l'assiduité ne vise donc pas à éliminer l'absentéisme ni à encourager les employés à venir au travail lorsqu'ils sont malades, mais bien de réduire les absences évitables, de soutenir les employés éprouvant des difficultés sur le chapitre de l'assiduité et de s'efforcer d'avoir une main-d'œuvre en santé et productive.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

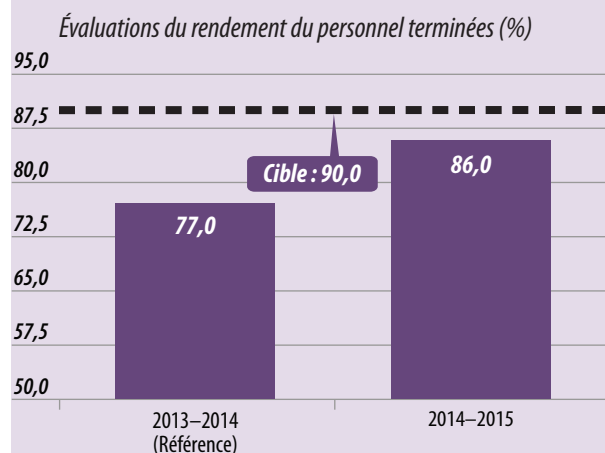
Améliorer la participation, l'engagement et le rendement du personnel.

Mesure

Pourcentage d'évaluations du rendement du personnel terminées.

Description de la mesure

Nombre d'évaluations du rendement réalisées à chaque trimestre divisé par le nombre total d'évaluations planifiées.



Rendement général

Cette mesure n'a pas été réalisée pour l'année financière en cours.

Raison d'être de cette mesure?

La réalisation des évaluations du rendement fournit l'occasion aux dirigeants et aux employés de discuter des objectifs de travail, des compétences manifestes et des contributions globales apportées par chacun des employés par rapport aux résultats opérationnels et à la stratégie globale du GNB, et d'en faire l'examen. Grâce à la réalisation du processus d'évaluation, tant les objectifs stratégiques qu'organisationnels font l'objet de discussions et sont transmis à tous les échelons de l'organisation dans un effort d'accroître le rendement des employés et de l'organisation.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

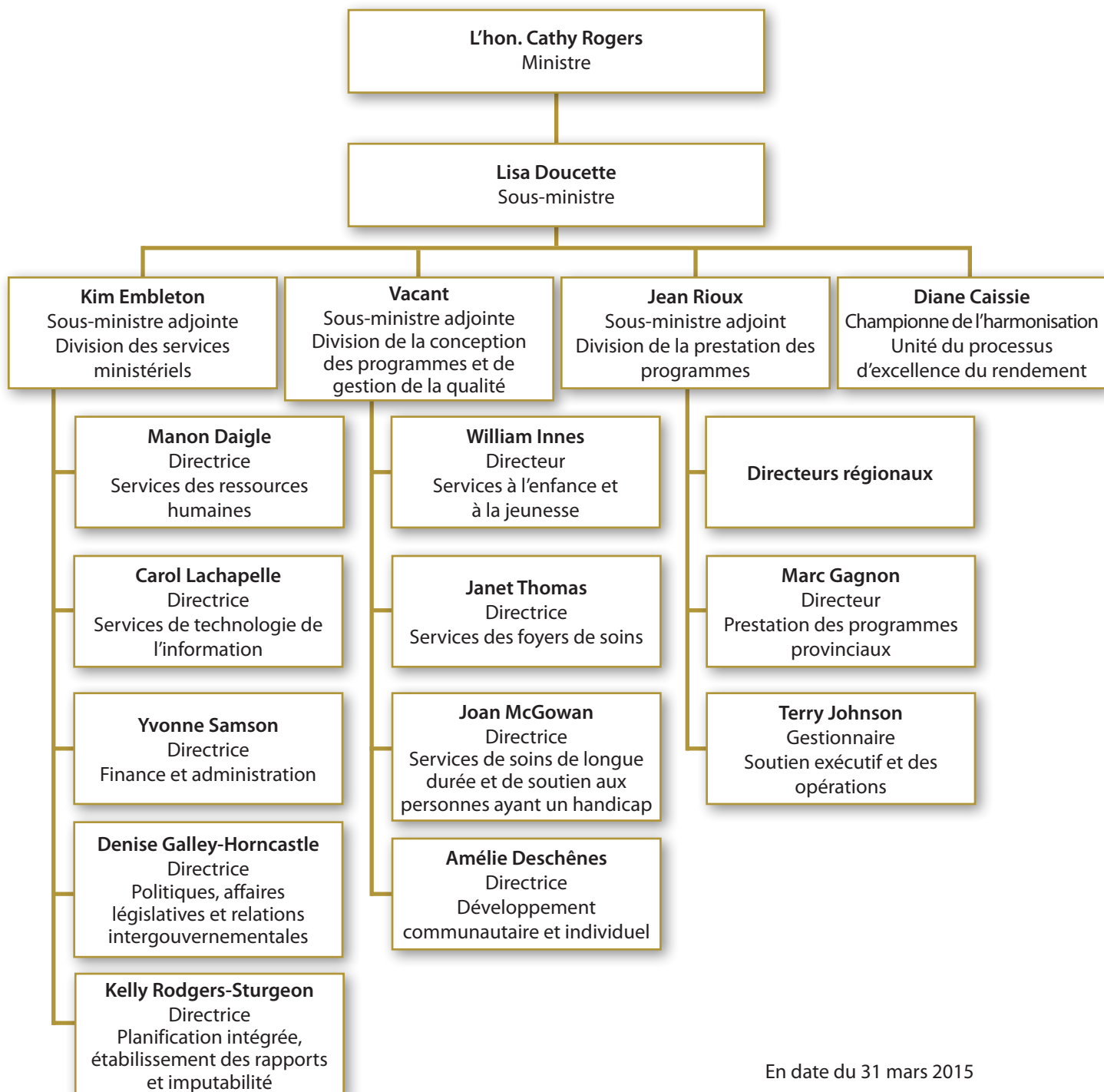
Le Ministère a souligné l'importance de donner une rétroaction au personnel de façon régulière et en temps opportun. On a constaté aussi une hausse du nombre d'examens effectués par rapport à l'année financière précédente.

Survol des opérations du Ministère

Le ministère du Développement social s'efforce de fournir des programmes et des services visant à offrir une plus grande autonomie, une meilleure qualité de vie et une protection pour les Néo-Brunswickois dans le besoin.

Comme l'illustre l'organigramme ci-dessous, le Ministère est composé de trois divisions et d'une unité qui comptent sur une approche d'équipe pour appuyer les quatre principaux secteurs d'activité : le développement communautaire et individuel, les services à l'enfance et à la jeunesse, les soins de longue durée et les services de soutien aux personnes handicapées, et les services des foyers de soins.

Organigramme des échelons supérieurs



Division de la conception des programmes et de la gestion de la qualité

La **Division de la conception des programmes et de gestion de la qualité** voit à planifier, à concevoir et à surveiller les programmes du Ministère. À ce titre, elle est appelée à interpréter les lignes directrices, les modalités, les directives, les normes, les règlements et les lois qui régissent les programmes. La Division s'efforce de changer la façon dont elle fournit ses services afin d'améliorer l'efficacité et la durabilité tout en maintenant la qualité.

Cette division est composée de la Direction des services de foyers de soins, la Direction des services de soins de longue durée et de soutien aux personnes ayant un handicap, la Direction du développement communautaire et individuel et la Direction des services à l'enfance et à la jeunesse.

La **Direction des services des foyers de soins** voit à la surveillance des foyers de soins afin de veiller au respect de la *Loi sur les foyers de soins* et des règlements y afférents ainsi qu'aux normes et politiques du Ministère. Ces mesures législatives et politiques ont pour but d'améliorer la qualité de vie des résidents, de faire en sorte que leur dignité soit protégée et de veiller à la prestation la plus efficace possible de services de qualité adaptés en établissement résidentiel, dans les limites des ressources disponibles. Le gouvernement fournit une aide financière aux résidents qui sont incapables de payer tous les coûts associés aux services qu'ils reçoivent.

La **Direction des services de soins de longue durée et de soutien aux personnes ayant un handicap** voit à planifier, à concevoir et à surveiller l'ensemble des programmes et des services offerts aux adultes ayant un handicap ainsi qu'aux personnes âgées. Cette direction comprend : les services de protection des adultes, les soins de longue durée, les services de soutien à domicile, le programme de soutien aux personnes ayant un handicap, les services résidentiels pour adultes, les activités de jour pour adultes, le programme d'activités de développement pour adultes, programmes et formation, ainsi que la Directive sur la contribution financière uniformisée des familles. Cette direction offre également une formation pour les adultes ainsi que des services et des programmes destinés aux personnes âgées partout dans la province.

La **Direction du développement communautaire et individuel** voit à planifier, à concevoir et à surveiller l'ensemble des programmes et des services visant à soutenir les personnes et les familles ainsi qu'à leur permettre de devenir et de demeurer autonomes. Cette direction comprend : le programme d'assistance transitoire, les services de gestion de cas pour les clients de l'aide sociale, le programme de possibilités

de perfectionnement professionnel pour les clients de l'aide sociale, le programme de prestations prolongées, le programme de prestations spéciales, les services des ordonnances de soutien familial, les services aux jeunes, le programme de politique axée sur la jeunesse, le financement pour la lutte contre l'itinérance, le financement des maisons de transition, le programme de logement public, le programme de logement pour les ruraux et les Autochtones (locataires), le programme de logement pour les ruraux et les Autochtones (propriétaires), le programme de logement social à but non lucratif, le programme de suppléments au loyer transférables, le programme de suppléments au loyer, le programme de logement locatif abordable, le programme sur les initiatives de partenariats communautaires, le programme de logements locatifs et de maisons de chambres, le programme de conversion locatif, le programme d'amélioration de l'habitat, le programme d'aide à l'accession à la propriété/programme de prêts pour la finition de l'habitat, le programme de participation communautaire, le programme d'orientation et de gestion du logement, le programme fédéral-provincial de réparations et le programme de réparations d'urgence.

La **Direction des services à l'enfance et à la jeunesse** voit à planifier, à concevoir et à surveiller l'ensemble des programmes et des services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse. Cette direction voit à la mise à jour et à la surveillance constantes du système de formation en protection de l'enfance axée sur les compétences ainsi qu'à la prestation de cette formation aux travailleurs sociaux en protection de l'enfance et leurs surveillants, y compris le personnel des Premières Nations, les gestionnaires de la prestation des programmes et les conseillers provinciaux de toute la province. Cette direction comprend : le programme de soutien aux familles pour les enfants ayant un handicap, le Programme d'adoption, les services d'accueil et d'évaluation, les services résidentiels pour enfants, les services de protection de l'enfance, les services aux enfants pris en charge, les Services d'appui à la famille, les services aux parents biologiques et les Services d'engagement jeunesse.

Faits saillants :

Direction des services des foyers de soins

- La Direction a collaboré avec le secteur des foyers de soins pour améliorer la gestion des réclamations de Travail sécuritaire NB. Le taux de l'industrie des foyers de soins est passé de 4,60 \$/100 \$ à 3,94 \$/100 \$ des gains assurables. Il s'agit là d'une quatrième réduction en autant d'années. Cette initiative a donné lieu à une réduction de 66 % du nombre de réclamations au cours des deux dernières années, occasionnant des économies annuelles récurrentes de l'ordre de 4,7 millions de dollars.

Direction des soins de longue durée et soutien aux personnes ayant un handicap.

- La Direction a augmenté le salaire annuel minimum des travailleurs de soutien à domicile de 25 cents l'heure. Les travailleurs de soutien à domicile ont touché le troisième versement d'équité salariale, soit une hausse de 1,33 \$ l'heure. Par conséquent, les travailleurs de soutien à domicile ont vu passer leur salaire de 11 \$ l'heure à 12,58 \$ pour chaque heure consacrée aux clients dans le cadre des programmes de services de soins de longue durée et de soutien aux personnes ayant un handicap.

Direction du développement communautaire et individuel

- En octobre 2014, la Direction a mis en œuvre quatre nouvelles initiatives dans le cadre de la deuxième réforme de l'aide sociale afin de renforcer notre engagement à l'égard de l'allègement de la pauvreté au Nouveau-Brunswick, notamment :
 - L'introduction d'une nouvelle exemption salariale pour les personnes ayant un handicap. Le taux fixe de l'exemption salariale pour les bénéficiaires du programme de prestations prolongées est passé de 250 \$ à 500 \$ par mois, tout en permettant à ceux-ci de garder 30 % de chaque dollar gagné au-delà de ce montant.
 - Une augmentation du plafond des avoirs admissibles pour les clients ayant un handicap, une exemption de 10 000 \$ par ménage pour les liquidités et une exemption de 50 000 \$ pour les montants investis dans des REER, ce qui permet aux gens ayant un handicap et qui ont besoin de l'aide sociale pour y être admissibles sans liquider leurs actifs accumulés et sans encourir de pénalité.
 - Le retrait des limites pour les montants correspondant à une assurance-vie et aux frais funéraires prépayés pour les requérants, ce qui permet à ces derniers d'être admissibles à l'aide au revenu sans devoir liquider leurs actifs. La période d'exemption des actifs commerciaux des clients et des requérants qui travaillent à leur compte a également été modifiée.
 - La création d'un nouveau modèle de prestation de services pour mieux répondre aux besoins développementaux des jeunes de 16 à 18 ans. Ce changement a occasionné une augmentation du taux d'aide tant pour les jeunes de 16 à 18 ans que pour ceux de 19 et de 20 ans.

Division de la prestation des programmes

La **Division de la prestation des programmes** voit à la prestation des programmes et des services aux clients du ministère du Développement social. Elle est composée de huit bureaux régionaux, de la Direction de la prestation des programmes provinciaux et de l'Unité de soutien exécutif et des opérations.

Les **bureaux régionaux** voient à la prestation des programmes et des services aux gens et aux familles dans les principaux secteurs d'activité du Ministère, soit le développement communautaire et individuel, les services à l'enfance et à la jeunesse, les services de soins de longue durée et de soutien aux personnes ayant un handicap et les services des foyers de soins.

La **Direction de la prestation des programmes provinciaux** voit à la prestation des programmes et des services aux gens et aux familles dans les principaux secteurs d'activité du Ministère au moyen de modèles provinciaux de prestation de services à guichet unique. Parmi ces programmes et services, citons : l'accueil centralisé pour les demandes de protection des enfants et des adultes, le service de permanence centralisée, la concertation familiale, la conférence pour une intervention immédiate, les services de médiation en protection de l'enfance, les services de divulgation de renseignements après l'adoption et la vérification de dossiers centralisée de Développement social.

L'**Unité de soutien exécutif et des opérations** voit à offrir toute une gamme de services de soutien et de services directs essentiels, en collaboration avec l'équipe de gestion du Ministère et les autres ministères, et ce, afin d'offrir un service efficace de prestation des programmes aux gens et aux familles dans les principaux secteurs d'activité du Ministère.

Faits saillants :

Direction de la prestation des programmes provinciaux

- La Direction s'est affairée à élargir la portée du service de concertation familiale au programme de services aux enfants afin d'aider les enfants et les jeunes pris en charge de façon permanente par le ministre à acquérir et à maintenir une stabilité.
- À l'automne 2014, dans le cadre du projet sur les gains d'efficacité à la préinscription, on a mis en œuvre des rôles combinés (préposé à la préinscription et gestionnaire de cas) afin de mieux servir nos clients.

Unité de soutien exécutif et des opérations

- L'Unité a travaillé en collaboration avec l'Organisation des mesures d'urgence et la Croix-Rouge canadienne pour répondre à diverses situations d'urgence, dont les suivantes :
 - la tempête post-tropicale Arthur qui a occasionné de vastes pannes de courant pendant plusieurs jours (juillet 2014);
 - des précipitations causant des inondations localisées (décembre 2014).
- De plus, l'Unité a participé à un plan d'intervention d'urgence en cas de catastrophe nucléaire et a représenté le Ministère lors de tribunes nationales et atlantiques sur les services sociaux d'urgence.

Division des services ministériels

La **Division des services ministériels** voit à offrir toute une gamme de services de soutien et de services directs essentiels aux employés du Ministère. Elle travaille en partenariat avec les autres divisions du Ministère afin de participer au succès de l'organisation sur le plan des finances, de la dotation en personnel, des technologies et de la gestion de l'information, de la recherche, de l'évaluation et de la planification ainsi qu'à la réussite de ses initiatives liées à la réglementation et aux politiques.

La Division se compose de la Direction des politiques, affaires législatives et relations intergouvernementales, de la Direction de la planification intégrée, de l'établissement des rapports et de l'imputabilité, de la Direction du service de technologie de l'information, de la Direction des services des ressources humaines et de la Direction des finances et de l'administration.

La **Direction des politiques, des affaires législatives et des relations intergouvernementales** est chargée d'élaborer les politiques et les propositions législatives du Ministère et de fournir des conseils et un soutien constants relativement à l'interprétation de ses lois. Elle voit à représenter le Ministère dans diverses discussions interministérielles et représente le GNB dans différentes tribunes intergouvernementales liées au logement et aux services sociaux. Elle est également responsable au sein du Ministère des questions juridiques et de litige en plus de fournir une orientation au Ministère relativement à ses réponses aux demandes et enquêtes de l'ombudsman, de la commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, du commissaire aux langues officielles, du défenseur des enfants et de la jeunesse et de la Commission des droits de la personne. La Division est également responsable au sein du Ministère des discussions et consultations avec le Secrétariat des affaires autochtones au provincial et Affaires autochtones et Développement du Nord Canada sur les questions

touchant les services à l'enfance et aux familles dans les communautés des Premières Nations. Elle agit à titre d'agent de liaison ministériel auprès de la Commission d'appel sur la sécurité du revenu familial.

La **Direction de la planification intégrée, de l'établissement des rapports et de l'imputabilité** voit à diriger le processus de planification stratégique ainsi que le cycle annuel de planification et de reddition de comptes du Ministère. Elle fournit des conseils et des directives au Ministère en menant des recherches et des évaluations des programmes et des services ministériels et en procédant à des analyses statistiques pour l'élaboration des politiques et des programmes. Elle voit également à l'analyse des données du Ministère ainsi qu'à la surveillance du rendement de ses programmes et services et à la reddition de comptes à ce sujet. En outre, la Direction voit à la gestion du portefeuille de projets, aux communications intraministérielles et à la participation aux initiatives interministérielles à l'appui des objectifs généraux du Ministère.

La **Direction du service de technologie de l'information** voit à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions opérationnelles novatrices en établissant des partenariats avec les différentes divisions du Ministère. Elle aide également tous les secteurs de programmes du Ministère à atteindre leurs objectifs opérationnels en leur fournissant des services et des solutions de technologie de l'information appropriés, comme le soutien de gestion technique au système client, l'entretien et le fonctionnement des applications, la gestion des contrats de technologie, l'architecture d'entreprise et les services de sécurité des renseignements.

La **Direction des services des ressources humaines** voit à offrir un soutien et des services de consultation aux cadres et aux employés afin d'accroître l'efficacité et le rendement de l'organisation. Elle s'efforce de créer et de maintenir une main-d'œuvre dynamique, saine, sûre et très performante qui offre d'excellents services aux Néo-Brunswickois. Elle travaille en collaboration afin de remplir son mandat et d'atteindre ses objectifs tout en appuyant les objectifs stratégiques du Ministère et du GNB. La Direction est composée de deux unités opérationnelles, soit l'Unité des services des relations avec les employés et l'Unité de perfectionnement du personnel et de développement organisationnel.

La **Direction des finances et de l'administration** travaille avec les cadres afin de veiller à ce que les ressources financières du Ministère soient dépensées conformément au cadre fiscal du GNB. Elle fournit des renseignements et des conseils afin de veiller à la cohérence des activités de budgétisation, de communication de l'information financière et d'administration. La Direction procède à des vérifications internes pour les programmes et

services du Ministère. Elle assure la gestion de dossiers pour le bureau central et offre au Ministère des services de gestion des établissements.

Faits saillants :

Direction des politiques, des affaires législatives et des relations intergouvernementales

- La Direction a répondu à 34 demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et a présenté 14 mémoires au Conseil exécutif.

Direction de la planification intégrée, établissement des rapports et de l'imputabilité

- La Direction a mené la participation du Ministère au processus de révision stratégique des programmes, notamment à l'analyse des principaux programmes du Ministère et à la détermination des initiatives visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité des programmes et des services.

Direction du Service de technologie de l'information

- La Direction a poursuivi ses travaux sur le nouveau système Habitation NB, un important projet de développement qui consiste à moderniser la façon dont le Ministère exécute son programme de logements. Les services offerts aux clients gagneront en efficacité et en efficacité.

Direction des services des ressources humaines

- La Direction a assuré la formation de plus de 30 formateurs en gestion du changement. Ces derniers sont maintenant en mesure d'offrir une formation et un soutien aux équipes de gestion centrales et régionales, tandis que la Direction met en place la gestion du changement dans de nombreux secteurs du Ministère.

Unité du processus d'excellence du rendement

L'Unité du processus d'excellence du rendement veille à l'élaboration, à la promotion et à la mise en œuvre du processus d'excellence du rendement. Ce processus consiste en un regard à long terme axé sur les résultats qui est posé sur la façon dont le Ministère parvient à améliorer son efficacité et sa responsabilisation ainsi que les services offerts au public, à simplifier l'administration et à voir des améliorations constantes partout au sein du Ministère.

L'Unité utilise la méthodologie associée au système de gestion officiel, qui assure l'harmonisation stratégique à l'échelle de l'organisation. Elle utilise des mesures de rendement fondées sur les données afin de stimuler le rendement et Lean Six Sigma pour améliorer les processus

et cibler les efficacités. On fait appel aux outils suivants : schéma stratégique, tableau de bord équilibré, SOMIA, Lean Six Sigma et gestion quotidienne.

Cinq facilitateurs de l'amélioration des processus ont reçu une formation Lean Six Sigma. De concert avec la championne de l'harmonisation du Ministère, ils guident l'exécution du processus d'excellence du rendement au sein du Ministère.

Faits saillants :

- L'Unité a mis en œuvre un projet Lean Six Sigma pour aider les clients admissibles à soumettre une demande de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada plutôt que de toucher des prestations d'aide sociale. Ce projet a conféré des avantages aux clients, aux contribuables et au Ministère en responsabilisant les clients, en économisant l'argent des contribuables et en recouvrant des fonds.

Information financière

Le présent aperçu financier a été préparé à l'aide des renseignements disponibles au moment de la publication et peut, par conséquent, ne pas correspondre exactement aux données publiées par la suite dans les comptes publics.

| Dépenses | Budget | Dépenses | Écart plus (moins) | % plus (moins) | Remarque |
|---|-----------------------|-----------------------|--------------------|----------------|----------|
| Services généraux et autres | 12 450,6 | 12 343,7 | (106,9) | (0,9) | |
| Services de la sécurité du revenu – coûts de la prestation des services | 20 126,5 | 20 600,7 | 474,2 | 2,4 | |
| Services de la sécurité du revenu – prestations | 226 894,0 | 226 382,1 | (511,9) | (0,2) | |
| Services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse | 124 219,7 | 124 422,0 | 202,3 | 0,2 | |
| Soins de longue durée | 597 170,4 | 604 065,9 | 6 895,5 | 1,1 | 1 |
| Habitation | 86 350,5 | 81 245,9 | (5 104,6) | (5,9) | 2 |
| Autres prestations | 32 200,0 | 31 749,9 | (450,1) | (1,4) | |
| Total | 1 099 411,7 \$ | 1 100 810,2 \$ | 1 398,5 \$ | 0,1 | |

Les chiffres sont exprimés en milliers

| Compte à but spécial – dépenses | Budget | Dépenses | Écart plus (moins) | % plus (moins) | Remarque |
|----------------------------------|-------------|-------------|--------------------|----------------|----------|
| Compte de financement de la SCHL | 18 000,0 \$ | 14 557,7 \$ | (3 442,3 \$) | (19,1) | 3 |

Les chiffres sont exprimés en milliers

| Revenus | Budget | Recettes | Écart plus (moins) | % plus (moins) | Remarque |
|--------------------------------------|--------------------|--------------------|---------------------|----------------|----------|
| Produits de placements | 3 101,0 | 3 210,1 | 109,1 | 3,5 | |
| Licences et permis | 40,0 | 28,6 | (11,4) | (28,5) | |
| Vente de biens et services | 19 850,0 | 16 950,5 | (2 899,5) | (14,6) | 4 |
| Recettes diverses | 9 500,0 | 9 390,0 | (110,0) | (1,2) | |
| Subventions conditionnelles – Canada | 30 763,0 | 31 568,8 | 805,8 | 2,6 | |
| Total | 63 254,0 \$ | 61 148,0 \$ | (2 106,0 \$) | (3,3) | |

Les chiffres sont exprimés en milliers

| Compte à but spécial – revenus | Budget | Recettes | Écart plus (moins) | % plus (moins) | Remarque |
|----------------------------------|-------------|------------|--------------------|----------------|----------|
| Compte de financement de la SCHL | 10 679,0 \$ | 7 930,3 \$ | (2 748,7 \$) | (25,7) | 5 |

Les chiffres sont exprimés en milliers

Remarques sur les désaccords considérables

1. Au-delà du budget en raison d'un changement d'estimation comptable à l'égard du passif du régime de pension des foyers de soins.
2. En deçà du budget, essentiellement à cause d'un retard de mise en œuvre lié au programme de logement locatif abordable.
3. En deçà du budget, essentiellement en raison des coûts plus faibles que prévu pour le nouveau système Habitation NB et des dépenses moins élevées engagées dans le cadre du programme de logement social.
4. Revenu plus faible que prévu pour les logements sociaux locatifs et les logements résidentiels.
5. En deçà du budget, essentiellement en raison d'une diminution du taux d'intérêt et d'une augmentation de certaines dépenses liées au programme et donnant lieu à un redressement fédéral plus faible.

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leurs ministères respectifs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2014-2015 du Développement social.

| Nombre d'employés permanents et temporaires au 31 décembre de chaque année | | |
|--|--------------|--------------|
| Type | 2014 | 2013 |
| Permanent | 1 237 | 1 221 |
| Temporaire | 250 | 258 |
| Total | 1 487 | 1 479 |

Le ministère a annoncé 54 concours, soit 14 concours ouverts (publics) et 40 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

| Type de nomination | Description de la nomination | Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i> | Numéro |
|--|--|---|--------|
| Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés | Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation, – un degré élevé de compétences techniques, – une reconnaissance à titre d'expert du domaine. | 15(1) | 0 |
| Programme d'égalité d'accès à l'emploi | Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement. | 16(1)(a) | 0 |
| Programme de gestion du talent au niveau ministériel | Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence. | 16(1)(b) | 0 |
| Mutation latérale | Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des Parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) de la fonction publique. | 16(1) ou 16(1)(c) | 6 |
| Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent | Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique. | 16(1)(d)(i) | 6 |
| Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent | Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours. | 16(1)(d)(ii) | 0 |

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, la sous-ministre n'a reçu aucune plainte alléguant le favoritisme et aucune plainte n'a été déposée avec l'Ombudsman.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

| Nom du règlement | Date d'entrée en vigueur | Résumé des changements |
|--|------------------------------|--|
| Modifications du Règlement 95-61 établi en vertu de la <i>Loi sur la sécurité du revenu familial</i> | 1 ^{er} octobre 2014 | On a dû apporter des modifications au Règlement afin de mettre en œuvre un certain nombre de changements politiques importants au système provincial d'aide sociale, dont : des améliorations supplémentaires à la politique d'exemption salariale pour les gens ayant un handicap, la création d'un nouveau programme Services d'engagement jeunesse et des changements aux limites d'exemption pour les politiques d'assurance-vie, les préarrangements funéraires, les actifs d'entreprise, les REER et les liquidités. |

Résumé des activités liées aux langues officielles

| | |
|---------------------|---|
| Introduction | Le Ministère a élaboré un plan d'action qui comporte des activités stratégiques pour chacun des quatre secteurs d'activité du <i>Plan du gouvernement sur les langues officielles</i> . |
| Axe 1 | <p>Égalité des services. Pour veiller à ce que la population ait accès à des services de même qualité en français et en anglais partout dans la province, on a réalisé les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La revue et la mise à jour annuelles des profils linguistiques. Les Services des ressources humaines consultent la haute direction pour discuter de la capacité linguistique de l'équipe et cerner toute lacune, veillent à l'élaboration d'un plan à court terme de « remplacement » et d'un plan à long terme pour améliorer la capacité linguistique de l'équipe (à savoir : embauches, formation sur le langage). – Le Ministère a examiné ses pratiques actuelles liées à l'enseignement des langues secondes, y compris les dépenses, la disponibilité et l'accessibilité qui y sont associées ainsi que le processus de sélection des candidats (lequel vise à améliorer les processus, la transparence, l'équité et la cohérence au sein du Ministère). – On a créé des Lignes directrices relatives à la formation en langue seconde. – Le Ministère a intégré l'enseignement des langues secondes à son processus général de gestion des talents afin de veiller à ce que les fonds soient accordés en fonction des besoins organisationnels et des demandes de prestation de services. – On a créé dans l'intranet une nouvelle section qui renferme de l'information sur la formation en langues secondes ainsi que des liens vers des outils et des ressources pour aider les employés à pratiquer leur langue seconde. – On a transmis une note de service à l'ensemble du personnel pour lui demander de terminer les modules de formation obligatoires iLearn sur les langues officielles. – On a également informé les nouveaux employés des modules obligatoires iLearn sur les langues officielles dans le cadre de leur orientation. |
| Axe 2 | <p>Utilisation des langues officielles en milieu de travail. Pour veiller à ce que le milieu et le contexte encouragent les employés à utiliser la langue officielle de leur choix au travail, on a réalisé les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les Services des ressources humaines ont communiqué avec les gestionnaires et coordonnateurs des services ministériels de façon régulière afin de réitérer « l'offre active » de la direction de mener les évaluations du rendement des employés dans la langue de leur choix. – Les Services des ressources humaines consultent la haute direction pour discuter de la capacité linguistique de l'équipe et cerner toute lacune, veillent à l'élaboration d'un plan à court terme de « remplacement » et d'un plan à long terme pour améliorer la capacité linguistique de l'équipe (à savoir : embauches, formation sur le langage). – On a créé dans l'intranet une nouvelle section qui renferme de l'information sur la formation en langues secondes ainsi que des liens vers des outils et des ressources pour aider les employés à pratiquer leur langue seconde. |
| Axe 3 | <p>Pour veiller à ce que le GNB et ses employés adhèrent à la valeur fondamentale qu'est le bilinguisme officiel, voici les activités qui ont été menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le Ministère a recueilli des renseignements et compilé les mises à jour de statut au moyen de ses mécanismes de reddition de comptes et de surveillance établis afin de remplir une section spéciale de son rapport annuel traitant des langues officielles. – On a transmis une note de service à l'ensemble du personnel pour lui demander de terminer les modules de formation obligatoires iLearn sur les langues officielles. – Les nouveaux employés ont été mis au courant des modules obligatoires dans le cadre d'orientation. |
| Axe 4 | <p>Afin de veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la <i>Loi sur les langues officielles</i>, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations du gouvernement provincial en ce qui a trait aux langues officielles, on a réalisé les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Abordé dans les activités réalisées sous l'objectif 3. |
| Conclusion | La mise en œuvre du <i>Plan d'action en matière de langues officielles</i> du Ministère a sensibilisé les employés quant aux responsabilités qu'implique la <i>Loi sur les langues officielles</i> au quotidien ainsi qu'à son incidence sur la qualité des programmes et des services offerts au public. Le respect des profils linguistiques lorsqu'on pourvoit des postes bilingues constitue un défi constant relatif à la mise en œuvre du Plan d'action en matière de langues officielles. |

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

| Nom et année de la vérification avec lien au document en ligne | Total | Adoptées |
|---|-------|---|
| Foyers d'accueil – 2013, Volume 2 http://www.agnb-vgnb.ca/content/agnb-vgnb/fr/publications/rapports/annee/2013.html#2013v1=Page1&2013v2=Page4 | 11 | Neuf et les deux autres en octobre 2015 |
| Entente relative au logement social – 2011, Volume 3, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) http://www.agnb-vgnb.ca/content/agnb-vgnb/fr/publications/rapports/annee/2013.html#2013v1=Page1&2013v2=Page4 | 2 | 1 |

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme prévu en vertu de l'article 18(1) de *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif établira un rapport sur toutes les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère du Développement social n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice 2014-2015.